



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 17 août 2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un Le vingt-huit septembre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour 23 septembre 2021</p>	<p>En exercice : 17</p> <p>Étaient présents : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Michèle GROSSET, Madame Emilie PETIT, Monsieur Michel PETIT, Monsieur Dimitri FROT, Madame Corinne DEHON, Madame Sylvie PENOT, Madame Tania DORÉ.</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 17</p>	<p>Étaient absents excusés ayant donné pouvoir: Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PETIT, Madame Charlotte DOS SANTOS ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET, Madame Clothilde BOULIN ayant donné pouvoir à Monsieur Dimitri FROT, Monsieur Dominique MONNERIE ayant donné pouvoir à Madame Emilie PETIT, Monsieur Franck QUINTON ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS, Monsieur Gérard COQUELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES.</p> <p>Madame Emmanuelle BERCIS a été élue secrétaire de séance.</p>

ORDRE DU JOUR

2021/5.3/59	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2021/5.5/60	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021
2021/5.4/61	Compte rendu des décisions
2021/9.1/62	Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
2021/3.2/63	Vente du camping municipal
2021/8.1/64	Convention de financement socle numérique école
2021/4.2/65	Autorisation de recrutement d'agents contractuels
2021/4.1/66	Création d'un poste d'éducateur APS
2021/7.5/67	Subvention exceptionnelle association Kidsport
/	Remerciements
/	Informations
/	Questions diverses

2021/5.3/59 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Le Conseil,

DESIGNE Emmanuelle BERCIS en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

Monsieur JARDIM-VIEIRA Orlando donne pouvoir à Monsieur Michel PETIT
Madame DOS SANTOS Charlotte donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET
Madame Clothilde BOULIN donne pouvoir à Monsieur Dimitri FROT
Monsieur Dominique MONNERIE donne pouvoir à Madame Emilie PETIT
Monsieur Franck QUINTON donne pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS
Monsieur Gérard COQUELLE donne pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES

2021/5.5/60 Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 22 juin 2021

2021/5.4/61 Compte rendu des décisions

Le Maire,

Informe le Conseil,

D/2021/2.2/58 Décision portant sur l'acceptation d'occuper le domaine public à titre temporaire

Autorise l'occupation du domaine public par MT PIZZA à titre temporaire jusqu'au 31 décembre 2021, sur la place des fêtes, les jeudis de 17h30 à 21h00

Fixe le tarif du droit de stationnement à CINQ EUROS par jour

2021/9.1/62 Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE :

Article 1er :

Le plan communal de sauvegarde de la commune de Bagneaux-sur-Loing est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 :

Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le préfet de Seine et Marne.

Article 3 :

Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 :

Le plan communal de sauvegarde sera consultable en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

2021/3.2/63 Vente du camping municipal

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de cession du camping de BAGNEAUX-SUR-LOING (SEINE-ET-MARNE) 77167 Chemin des Grèves, désignant un ensemble immobilier composé de :

- 160 emplacements délimités par des haies de tuyas ou lauriers desservis par des voies de circulation, et équipés de bornes électriques,
- un bâtiment dédié à l'accueil comprenant une partie à usage de kitchenette avec logement de gardien, et garage attenant,
- deux blocs sanitaires,
- un chalet en bois, dalle béton à usage de salle de jeux avec à l'arrière un abri pour voiturette de golf,
- une aire de jeux équipée,
- un boulodrome couvert

Situé sur les parcelles cadastrées AC 139-140-141-142-143-144-145-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160- 146p-147p et AZ 176 d'une superficie totale de 38 277 m², pour une valeur de TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (320 000 euros) en ce compris les honoraires de

négociation due par le PROMETTANT au négociateur immobilier, BSK IMMOBILIER, d'un montant de QUATORZE MILLE EUROS (14 000,00 euros)

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte notarié

PRECISE que les frais notariaux et de l'entreprise mandatée pour la vente seront à la charge de l'acquéreur

2021/8.1/64 Convention de financement socle numérique école

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour un socle numérique pour l'école élémentaire des Gamins Verriers

AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de subvention et la signature de tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée représentant le plan financier suivant :

Montant total du projet : 19 720,00 €

Montant du financement par la collectivité : 6 360,00 €

Montant de la subvention : 13 360,00 €

2021/4.2/65 Autorisation de recrutement d'agents contractuels

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

CHARGE Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2021/4.1/66 Création d'un poste d'éducateur APS

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un nouveau poste contractuel d'éducateur APS 2ème classe territorial permanent à temps complet

DIT que les crédits sont prévus au budget 2021

2021/7.5/67 Subvention exceptionnelle association Kidsport

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de cinq cent euros à l'association Kidsport

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Claude MET

